



LES RENCONTRES DE CYBELE de l'association Euromed-IHEDN

Paris, 16 et 17 décembre 2010

Conclusions du Groupe de travail dit « Groupe de Cybèle »

Annexe A – Détail des propositions

Annexe B – Composition du « groupe de Cybèle »

Les Rencontres de Cybèle, organisées par l'association Euromed-IHEDN, comportent deux étapes :

- Un séminaire à huis clos rassemblant un groupe de travail international chargé d'apporter des propositions concrètes en réponse à une question relative à la thématique générale retenue ;
- Un colloque sous la forme de deux tables rondes destinées à créer les conditions d'un débat sur des sujets liés à la même thématique générale.

Pour ces Rencontres la thématique générale élaborée par le Conseil scientifique de l'association était :

«La crise économique et financière, conséquences pour la Méditerranée : Aspects économiques et financiers, poser le problème, constatations et conséquences»

Le « groupe Cybèle »¹ était chargé de répondre à la question :

« Quels dispositifs envisager pour rendre moins vulnérables les pays du Maghreb central aux effets des crises à venir frappant l'UE ? »

Les principales conclusions du « groupe Cybèle » sont regroupées par pôles d'intérêt sans considération hiérarchique ni d'importance relative. Elles sont indépendantes les unes des autres et peuvent même être antinomiques, car il s'agit de propositions libres et non pas du résultat d'un quelconque consensus.

Ces conclusions sont les suivantes. Elles sont détaillées en annexe A.

¹ La composition du « groupe Cybèle » est indiquée en annexe B

Évaluer plus précisément la situation en Algérie, au Maroc et en Tunisie.

1 - Améliorer l'analyse des situations en identifiant des indicateurs plus significatifs.

Tenir compte des fragilités structurelles des trois pays.

2.1 - Privilégier la coopération dans le domaine rural et agricole,

2.2 - Promouvoir des démarches d'achats groupés,

3 - Mettre en œuvre la garantie financière de l'UE au profit de ces pays,

4 – Favoriser la constitution d'un « état de droit économique ».

Repenser le dialogue en Méditerranée.

5 – Favoriser l'émergence d'une coordination des pays du Nord de l'Afrique,

6 - Elargir la dimension méditerranéenne de l'Accord d'Agadir,

7 - Proposer des actions concrètes et mobilisatrices,

8 - Faciliter la mobilité des acteurs de la société civile,

9 - Etablir des relations avec toutes les composantes de la société civile,

10 - Définir des instruments de protection sociale communs.

Annexe A - Détail des propositions

Évaluer plus précisément la situation en Algérie, au Maroc et en Tunisie.

1 – Les indicateurs couramment retenus (taux de croissance, flux des IDE, taux de chômage, etc. ...), ne permettent pas d'obtenir une appréciation précise et représentative de la situation réelle des trois pays en termes dynamiques d'évolutions possibles et surtout de vulnérabilité.

Le risque est que ces critères généraux masquent certains points critiques susceptibles d'infléchir et de contraindre l'évolution des trois pays. Ainsi la volatilité des taux de croissance du Maroc témoigne d'une vulnérabilité aux variations climatiques dont il reste difficile d'estimer les impacts réels pour le pays, notamment en termes de pauvreté.

Ces critères ont peu varié face à la crise. Cela ne signifie pas que des fragilités, difficiles à mesurer en l'état, ne sont pas à prendre en considération. Une chute de 1% du taux de croissance du PIB peut ainsi avoir un impact considérable sur des taux de chômage qui, dans les trois pays, requerraient une croissance du PIB de 8 % pour être significativement réduits. Cette chute entraîne alors encore plus de pauvreté.

De même manque-t-on d'instruments pour mesurer les IDE réellement productifs qui sont ceux donnant lieu à des transferts de technologies, ou favorisant l'accès aux marchés externes et la construction d'un tissu industriel.

Améliorer l'analyse des situations en identifiant des indicateurs plus significatifs

Le groupe propose d'identifier des indicateurs qui, à partir d'un choix de critères économiques, sociaux et de gouvernance, permettraient de caractériser les vulnérabilités des pays en termes d'exposition aux risques, d'impacts aux évolutions internationales mais aussi de résiliences (capacités de financement, réserves de change, efficacité de l'administration, opportunité de croissance, etc. ...). L'ensemble fournirait un tableau de bord permettant notamment la réalisation de scénarios d'évolution.

Tenir compte des fragilités structurelles des trois pays.

2 - L'Algérie, le Maroc et la Tunisie sont soumis à des contraintes économiques différentes. Cependant la démographie, et les conséquences de son expansion sur le besoin en emplois, représente une problématique commune. Il en est de même du développement du monde agricole et rural qui est un enjeu crucial partagé par les trois pays sous une double dimension d'accroissement de productivité et de gestion d'une transition économique, dont les coûts, notamment sociaux (exode rural) seront importants.

Privilégier la coopération dans le domaine rural et agricole

La question agricole doit faire l'objet de la plus grande attention de la part de l'Union européenne, tant pour la modernisation de l'agriculture traditionnelle que pour le développement du monde rural.

Comptant parmi les premiers importateurs de matières agricoles (céréales particulièrement) au plan mondial, les pays d'Afrique du Nord sont fortement exposés à tout renchérissement du prix des denrées de base, comme plusieurs crises alimentaires l'ont déjà illustré dans un passé récent. Chaque pays gère néanmoins ses approvisionnements indépendamment des autres, sans disposer d'un poids conséquent sur les marchés internationaux.



Promouvoir des démarches d'achats groupés

Développer des groupements d'achats de matières de base (céréales, énergie etc. ...), en concertation inter étatique, permettant de profiter d'une meilleure position de marché.

3 - Les contraintes sur leur balance courante obligent le Maroc et la Tunisie, en cas de choc sur leurs disponibilités en devises, à recourir à l'aide publique internationale sans possibilité d'accéder directement aux marchés obligataires internationaux.

Mettre en œuvre la garantie financière de l'UE au profit de ces pays

Les pays européens pourraient rehausser le risque souverain présenté par les pays maghrébins afin de faciliter leur accès aux marchés internationaux sous de bonnes conditions. Ce dispositif de rehaussement pourrait aussi bien concerner l'Algérie, au titre d'un dispositif de sécurité à terme.

4 - L'absence de protection des affaires au Maghreb est souvent mise en avant comme cause des hésitations chez les investisseurs. Pourtant les risques ne sont pas supérieurs à ceux connus dans de nombreux autres pays. C'est le rapport entre risque et envergure des marchés locaux qui détermine ces hésitations. Si dans le cas des grands marchés comme la Chine, les investisseurs peuvent accepter un niveau de risque élevé, il n'en n'est pas de même pour des « petits » marchés.

Favoriser la constitution d'un « état de droit économique »

Il s'agit de faciliter les efforts de chaque pays visant à développer un environnement économique fondé sur la prévisibilité, la stabilité et la transparence des règles et assurer la protection des acteurs économiques.

Repenser le dialogue en Méditerranée.

Comme ensemble économique intégré, la Méditerranée reste à bâtir. Au vu des coopérations réelles et des flux d'affaires entre ses pays riverains au Sud, comme entre les deux blocs du Maghreb et du Machrek, certains peuvent même être tentés de dire que la Méditerranée n'existe pas ! Pas encore. Pourtant, les enjeux tout autour du Bassin sont nombreux et déterminants. Aussi les axes d'une régionalisation euro-méditerranéenne, tels que posés par l'Union pour la Méditerranée (UpM), ne représentent-ils sans doute pas les seules perspectives qui doivent être poursuivies. La construction méditerranéenne ne doit pas, en tous cas, être suspendue à leur éventuel blocage.

Ainsi, le Dialogue 5+5 doit apparaître comme pleinement complémentaire et non comme concurrent par rapport à l'UpM. Ainsi, aussi bien, sous une perspective de consolidation méditerranéenne, deux sous-ensembles paraissent devoir être soutenus et développés : l'UMA et l'Accord d'Agadir.

5 - La relation entre l'Union européenne et les trois pays du Maghreb central est, le plus souvent, dominée par la concurrence entre ces pays, qui privilégient une approche bilatérale aux dépens de la constitution de l'UMA. Aussi les trois pays se fragilisent-ils, n'offrant que des marchés étroits et isolés, sans perspectives fortes d'intégration régionale, alors même que dans le contexte mondial actuel, l'UMA même ne paraît plus suffire. Qu'il s'agisse du réchauffement climatique – dont le Sud de la Méditerranée sera l'une des principales victimes – ou de la dépendance alimentaire, comme souligné ci-dessus, nombre de problématiques demandent désormais à être traitées au niveau de l'Afrique du Nord dans son ensemble.

Favoriser l'émergence d'une coordination des pays du Nord de l'Afrique

Il est proposé promouvoir la construction d'un groupe « Nord de l'Afrique » rassemblant les pays de l'UMA et l'Égypte, présentant des positions concertées, notamment dans les instances internationales, face à quelques enjeux internationaux, notamment environnementaux (réchauffement, énergies renouvelables, dépollution de la Méditerranée, etc.).

6 – Si une vraie coordination méditerranéenne n'apparaît pas, toute initiative euro-méditerranéenne se réduira inévitablement à une politique de voisinage de l'UE vis-à-vis de son Sud, favorisant les négociations bilatérales au détriment des projets d'intégration. La Méditerranée doit d'abord être l'affaire des riverains d'un corridor maritime qui, à la jonction de trois continents, semble promis à gagner une importance considérable dans le contexte du commerce mondial. Or, à ce jour, une seule instance proprement méditerranéenne est apparue et ceci – il convient de le souligner – à l'initiative de pays du Sud : l'Accord d'Agadir, réunissant quatre pays (Maroc, Tunisie, Égypte, Jordanie) n'ayant pas de frontières communes mais marquant leur volonté de rapprochement, à l'intersection des deux marchés de l'UE et du GAFTA. A ce stade, et alors que le Traité n'est véritablement entré en vigueur que depuis trois ans, les échanges entre les quatre pays signataires demeurent modestes mais ils sont marqués par des avancées significatives - l'année dernière le Maroc a vu ainsi ses exportations en Égypte croître de +193% - ainsi que par quelques frictions commerciales, ce qui est finalement un signe plutôt encourageant !

Cet accord devrait rallier d'autres pays méditerranéens, non forcément adhérents à l'accord de libre-échange lui-même mais marquant leur volonté de rapprochement au sein d'une structure souple et non politique, à caractère commercial, qui ne contrarie pas les engagements pris dans d'autres cadres. Une telle démarche pourrait ainsi s'inspirer de l'ASEAN + 3, née en 1995, après l'Accord de libre échange ASEAN (AFTA, 1991) que, du fait de leur poids économique propre par rapport aux autres pays, le Japon et la Corée du Sud n'avaient pas vocation à rejoindre et que la Chine choisira de rallier après une période d'observation. L'ASEAN + 3 est née en fait dans le cadre du dialogue mené avec l'UE (ASEM). Face à l'UE, en effet, comme plus tard face à l'ALENA ou face à l'OMC, tous les grands pays d'Asie estimèrent qu'ils devaient faire bloc. Ce socle constitué, des projets régionaux (tourisme, environnement) purent alors être définis dans le même périmètre.

Elargir la dimension méditerranéenne de l'Accord d'Agadir

L'Espagne, la France, l'Italie et la Turquie pourraient choisir de concert de s'intégrer à un « Agadir+4 », marquant leur volonté commune de créer une coopération de pays riverains, pour favoriser l'émergence de la Méditerranée dans les échanges mondiaux. Ce cadre constituerait, de plus, un premier pas vers un espace d'expression propre aux seuls riverains face aux institutions internationales

7 - Enfin, les propositions de l'Union européenne sont souvent perçues avec la plus grande défiance par les PSEM. Il existe un véritable déficit de confiance au sein des relations euro-méditerranéennes et une certaine « fatigue institutionnelle » liée à la superposition rapide des dispositifs d'intégration (Barcelone+Nouvelle Politique de Voisinage+Union pour la Méditerranée). Cette tendance ne pourra être inversée que si l'Europe est capable d'émettre un message politique fort appuyé sur un projet réellement mobilisateur qui puisse faire accepter, par les dirigeants du Sud, les sacrifices, les efforts en termes de réformes structurelles (y compris politiques) et l'abandon partiel de souveraineté « nationale » nécessaires à la modernisation de leurs sociétés et à l'intégration régionale. Il faudra en contrepartie intégrer la zone dans les préoccupations européennes et accepter de faire des concessions. C'est nécessaire par exemple sur le plan agricole. Partager une vision commune de l'avenir de la région dans la mise en place d'un troisième pôle face aux Etats-Unis et la Chine permettrait de définir les solidarités plutôt que les oppositions.



Proposer des actions concrètes et mobilisatrices

- Offrir un horizon politique de quasi-intégration à l'Union européenne aux trois pays du Maghreb contre un rapprochement ou une reprise de l'acquis communautaire en matière économique,
- Sortir de l'opposition bilatéralisme versus multilatéralisme, différencier et articuler les échelles spatiales de l'intégration euromed,
 - Développer une démarche de solidarité entre l'Union européenne et l'Algérie pour satisfaire les besoins en énergie de l'Europe,
 - Engager une démarche visant à désamorcer la spéculation sur le marché des céréales, peut-être en créant des stocks tampons ou une organisation centrale d'achat,
- Offrir, aux trois pays concernés, des perspectives profitables significatives réalisables à court terme (exemples : accès libre de l'Algérie au marché énergétique de l'Union européenne, accès des produits agricoles marocains au marché européen, accès aux marchés industriels des énergies renouvelables.

8 - Le développement de la société civile conditionne la modernisation des trois pays. Cette émergence sera facilitée par des contacts avec les sociétés civiles des pays européens. Aujourd'hui, elle est freinée par les restrictions de circulation des personnes.

Faciliter la mobilité des acteurs de la société civile

Organiser la mobilité des acteurs de la société civile (en particulier les étudiants et les diplômés) pour contribuer à l'émergence de cette société civile.

9 - Il existe des composantes actives de la société, notamment d'inspiration religieuse, souvent ignorées voire ostracisées par l'Union européenne.

Etablir des relations avec toutes les composantes de la société civile

Il semble souhaitable d'ouvrir des voies de dialogues et de coopérations avec toutes les composantes de la société, y compris celles d'inspiration religieuse, peut-être en Europe plutôt que sur place, à la fois pour mieux les comprendre et pour faire effort sur l'information de celles-ci sur l'organisation de l'UE et ses objectifs, réduisant par là même les risques de « choc de civilisations ».

10 – Entre l'UE et le Maghreb, la question de la mobilité des hommes est au cœur de toutes les difficultés et représente un point de blocage dont on n'aperçoit plus aucune solution de dépassement. Sans doute faut-il s'efforcer de trouver d'autres perspectives pour traiter cette question. A cet égard, force est de constater que le principal atout du Maghreb par rapport à l'UE tient aujourd'hui à un fort différentiel de croissance démographique pendant encore une génération, quand les pays du Nord semblent promis à connaître au même horizon d'importants manques de main d'œuvre. Or, pour valoriser cette situation complémentaire, d'autres pistes que l'immigration définitive peuvent être explorées. Elles auraient trait d'abord à la formation de régimes sociaux (retraite, santé) communs aux deux rives et favorisant non pas l'immigration mais la mobilité du travail et finalement une citoyenneté économique transnationale ouverte – quand, aujourd'hui, les barrières mises à la mobilité empêchent autant les immigrants de venir en Europe que, pour ceux qui y sont installés, d'en repartir.

Définir des instruments de protection sociale communs

Etudier la faisabilité et l'opportunité d'une mutualisation des régimes de protection sociale (assurances personnelles, santé, retraites) favorisant une approche radicalement nouvelle des questions de mobilité migratoire.



Annexe B - Composition du « groupe de Cybèle »

Le groupe était constitué de :

- Guillaume Alméras,
- Akram Belkaïd,
- Gonzalo Escribano,
- Azzam Mahjoub,
- Jean-Yves Moisseron.

Il était animé par Jean-François Coustillière, président du Conseil scientifique des Rencontres de Cybèle.

Biographies des participants

Guillaume ALMERAS, Normale Sup. Ancien banquier. Partner de BGV Consulting (Paris). Consultant en stratégie et organisation, particulièrement dans les domaines bancaires et financiers, il intervient également en tant qu'expert en conception de projets et mise en place de réformes et programmes dans les pays en développement, en liaison notamment avec les institutions internationales. Il a notamment écrit avec Cécile Jolly (chef de projet au Centre d'analyse stratégique) une étude prospective « Méditerranée 2030 ».

Akram BELKAÏD, journaliste d'origine algérienne, est installé en France depuis 1995.

En Algérie, il a obtenu un diplôme d'ingénieur en mécanique à l'Ecole nationale d'ingénieurs et de techniciens d'Algérie (ENITA, ex-école de l'Air) et a travaillé pour Air Algérie durant quatre ans avant d'opter pour le journalisme. Collaborateur régulier de l'hebdomadaire indépendant francophone La Nation, il a aussi été correspondant à Alger pour La Tribune de l'Expansion (puis La Tribune Desfossés) et RFI (langue anglaise).

Il est aujourd'hui rédacteur en chef adjoint au quotidien économique La Tribune, en charge de l'économie internationale. Il suit avec attention l'actualité du monde arabe en général et du Maghreb en particulier et a publié plusieurs ouvrages dont "A la rencontre du Maghreb" (La Découverte/Institut du monde arabe, 2001), "L'Algérie en guerre civile" (avec Jean-Pierre Peyroulou, Calmann-Levy, 2003) et "Un regard calme sur l'Algérie" (Seuil, 2005).

Il collabore aussi au Monde diplomatique, Time Magazine et Courrier international.

Dr Gonzalo ESCRIBANO, Professeur au sein du département d'économie appliquée (UNED) docteur en économie (Ph.D) de l'université de Complutense de Madrid avec une thèse intitulée «Caractéristiques de la politique commerciale et d'échanges du Maroc depuis 1960 ». Professeur d'économie internationale et de politiques économiques internationales dans divers cursus universitaires en Espagne, au Mexique, en Allemagne, aux Etats-Unis, en Turquie et en Bolivie. Membre du groupe de travail sur l'énergie à l'Institut El Cano des Etudes internationales et stratégiques. Il est aussi membre de plusieurs réseaux euro-méditerranéens, tels le FEMISE, financé par la Commission européenne, le réseau EMMA financé par le CNRS et le réseau IEPN financé par la Fondation Friedrich Ebert. Le Dr Escribano a publié plusieurs articles et études de recherche sur la politique économique de la Méditerranée et du Monde arabe ainsi que sur la politique énergétique de l'UE.

Azzam MAHJOUB, docteur en Sciences économiques (Grenoble) et agrégé de l'enseignement supérieur, est consultant international (PNUD, Plan Bleu, CNUCED, Union européenne, EU Institute for Security Studies, EuroMesco, IEMED, Arab NGO Network for Development...).

Il est également *Professeur émérite* en Sciences économiques de l'Université de Tunis El Manar et



Professeur invité dans diverses universités arabes, européennes et américaines.
Il a été vice-président de l'Arab Society for Economic Research.

Jean Yves MOISSERON, est chercheur en économie à l'Institut de recherche pour le développement, établissement public français, il est aussi professeur associé de plusieurs universités en Egypte. Enseignant à l'IEDES (Université Paris 1) et à l'EHESS, il est expert à l'Agence Nationale de Coordination de la recherche sur l'énergie et membre du conseil scientifique du GIS Collège International des Territoires (Paris 1- Paris 8, CNRS).

Il est aujourd'hui responsable de l'axe « gouvernance, crise, norme » dans l'UMR « Développement et sociétés » IRD-Université Panthéon-Sorbonne.

Ses autres domaines de recherche portent sur les institutions européennes et du monde arabe (Tunisie, Egypte, Maroc, Liban), la gestion de projets internationaux et la gestion d'équipes ainsi que l'administration en environnement inter-culturel (monde arabe).

Enfin, il est plus particulièrement spécialiste de finances publiques, fiscalité et développement, système fiscal des pays arabes et enfin de l'Islam et des acteurs religieux du monde arabe, notamment les confréries soufies.

Il possède par ailleurs, une longue expérience en Tunisie comme directeur d'un programme de recherche sur l'intégration économique et en Egypte comme directeur de l'IRD-Egypte, ainsi que d'une dizaine de missions d'expertise en région MEDA, notamment sur l'impact (y compris fiscal), des accords d'association Euromed.

